Envoyé en préfecture le 16/07/2025
Reçu en préfecture le 16/07/2025
Publié le
ID : 040-214000754-20250709-DEL2025EL090725-DE

Castets des Landes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*L'an deux mille vingt-cinq, **le 09 Juillet à dix-neuf heures**, le Conseil Municipal de la Commune de CASTETS, dûment convoqué le **4 Juillet 2025** s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal de CASTETS, sous la présidence de M. Philippe MOUHEL, Maire.*

Identifiant : DEL2025EL090725

PRESENTS : BARRERE Jean Louis - CAMPAGNE Jean-Paul - DARMAYAN Stéphane - DIBOS Thierry - ETCHEVERRY Dominique - FRUIT Vanessa - GALICHET Guillaume - LAMOLIE Michel - LAVIELLE Michelle - MOUHEL Philippe - SERVISSOLLE Eliane - SEYS Coralie - TORREGROSSA Gérardine - VEJUX Denis - YARZABAL Isabelle
ABSENTS : BORDELANNE Dominique - LAGOUEYTE Clément - MERLIN Laurence - SOLER Catherine -
POUVOIRS :

Vanessa FRUIT est élue secrétaire de séance.
Membres en exercice : 19 Présents : 15 Pouvoirs : 0

Objet : Autorisation de défrichement pour le projet d'implantation de la société BERANGO

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Urbanisme ;

VU le Code Forestier et notamment les articles L.341-3, R 341-1 ;

CONSIDERANT le projet de l'entreprise Berango qui souhaite construire sur la zone d'activité au niveau de la route de Herm à Castets un centre de lavage et de transit d'isotanks et de citernes ;

CONSIDERANT que la réalisation de ce projet nécessite l'obtention de plusieurs autorisations réglementaires et notamment une autorisation de défrichement sur les parcelles cadastrées BA 57 et BA 58. S'agissant d'une propriété communale, la demande d'autorisation de défrichement doit être précédée d'une délibération du Conseil Municipal approuvant la demande de défrichement ;

Sur proposition de M. le Maire,

Après délibérations, le Conseil Municipal, par 15 voix pour, décide les actions suivantes :

Article 1 :
Approuver l'action de demande d'autorisation de défrichement sur les parcelles cadastrées BA 57 et BA 58 dans le cadre du projet industriel de la société Berango.

Article 2 :
Autoriser monsieur le maire à donner mandat à la société Berango pour mener la démarche de demande d'autorisation de défrichement.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Maire.
Philippe MOUHEL

MAIRIE DE CASTETS DES LANDES 40260

La secrétaire de séance,
Vanessa FRUIT